

# Comité de conjoncture du 23 janvier 2019

Présidé par Dan Kersch, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, le Comité de conjoncture a analysé en date du 23 janvier 2019 la situation du marché du travail du mois de décembre 2018 et la situation conjoncturelle nationale.

Pour le mois de février 2019, le nombre de demandes introduites en matière de chômage partiel a diminué de trois unités par rapport au mois précédent. Au total, 10 entreprises ont introduit une demande d'octroi de chômage partiel afin de pouvoir bénéficier des dispositions de cette mesure au cours du mois prochain.

Après analyse des dossiers soumis, le Comité de conjoncture a statué favorablement sur ces demandes, la décision finale de l'attribution de ce soutien incombant au Conseil de gouvernement.

Dans les entreprises concernées, il est attendu que sur un effectif total de 1 779 personnes, 807 salariés travaillent à horaire réduit. Les dépenses à charge du Fonds pour l'emploi pour le mois de février 2019 sont de 829 000 euros au cas où l'ensemble des entreprises concernées profiterait pleinement des régimes de chômage partiel accordés.

La prochaine réunion du Comité de conjoncture est fixée au mardi 26 février 2019.

***Communiqué par le ministère de l'Économie***